

<b>RIVIERE</b>	Armançon	<b>Superficie concernée :</b>
<b>COMMUNE (S)</b>	<b>TONNERRE</b>	<b>Volume potentiellement stockable : 10 000 m<sup>3</sup></b>
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon	

## LOCALISATION



## DESCRIPTION DE L'OPERATION

### Contexte et problématique

Le site se trouve enclavé entre le canal de Bourgogne et l'Armançon. Sur l'essentiel de la parcelle un bassin de décantation des eaux pluviales de 4 800 m<sup>3</sup> a été construit en 2001. Les eaux de ruissellement générées par le lotissement de Maison Rouge sont acheminées via un passage en siphon sous le canal qui remplit le bassin. La vidange est prévue par une vanne de fond et une surverse vers l'Armançon. Le bassin est fermé par 3 merlons dont la hauteur peut s'élever à plus de 1.25 m par rapport au terrain naturel.

Le bassin s'avère inefficace pour son rôle premier de protection, du quartier de Maison rouge, des inondations par les eaux de ruissellement. D'après les investigations réalisées par le SMBVA, les merlons du bassin pourraient avoir un impact sur les écoulements de l'Armançon en période de crue fréquente. Le bassin se situe dans le champ d'expansion de crue, en rive droite de l'Armançon. Situés dans la zone inondable à une altitude supérieure à celle du terrain naturel, ces merlons (notamment celui perpendiculaire aux écoulements de crue) impactent les écoulements en crue notamment par leur hauteur et leur disposition.

### Objectifs visés

Le principal objectif des travaux consiste récupérer le champs d'expansion de crue à un état proche d'avant la création du bassin. La création de la noue permettra également de récupérer 1571m<sup>3</sup> de volume stockable.

Le chantier s'organise en deux phases, un phase de défrichage pour accéder au site et une phase de terrassement pour supprimer les merlons et créer la noue.

Cette opération permettra :

- De restaurer 8700m<sup>2</sup> du champ d'expansion des crues de l'Armançon, représentant environ 10 000m<sup>3</sup> à l'amont immédiat de Tonnerre par la suppression de merlons, (zone à enjeu dans cadre de la prévention des inondation)
- De récupérer un volume stokable en lit majeur,
- De créer une noue connectée au cours d'eau,
- De diversifier les habitats humides,
- ...

Enjeux sur les parcelles concernées							
Merlonage en champ d'expansion de crues : bassin pluvial inefficace.							
Nature de l'intervention							
Supprimer des remblais situés dans le lit majeur							
Créer une annexe hydraulique							
Conditions d'exécution							
ECHEANCIER							
Il s'agit d'une opération : <input type="checkbox"/> d'investissement <input checked="" type="checkbox"/> de fonctionnement Les montants suivants sont : <input type="checkbox"/> HT <input checked="" type="checkbox"/> TTC							
Détail des dépenses envisagées		Date estimée de démarrage		Date estimée de fin		Coût	
1-Travaux forestiers		janv-23		janv-23		16 716,00 €	
2-Travaux de terrassement		janv-23		mars-23		87 572,40 €	
3-Imprévus de travaux		janv-23		mars-23		5 214,42 €	
4-Dépenses annexes		janv-23		mars-23		1 920,00 €	
5-Animation / Maitrise d'œuvre		juin-22		mars-23		10 950,28 €	
				<b>TOTAL</b>		<b>122 373,10 €</b>	
PLAN DE FINANCEMENT							
Nature de la dépense	Montant	Subventions				Reste à charge du maître d'ouvrage	
		AESN	Organisme 2	Organisme 3	Organisme 4	Euros	%
1	16 716,00 €	13 372,80 €				3 343,20 €	20%
2	87 572,40 €	70 057,92 €				17 514,48 €	20%
3	5 214,42 €	4 171,54 €				1 042,88 €	20%
4	1 920,00 €	1 536,00 €				384,00 €	20%
5	10 950,28 €	8 760,23 €				2 190,06 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>122 373,10 €</b>	<b>97 898,48 €</b>	- €	- €	- €	<b>24 474,62 €</b>	<b>20%</b>